

**TABLEAU D'AVANCEMENT 2014 POUR L'ACCES AU GRADE DE  
SECRETAIRE ADMINISTRATION ET DE CONTROLE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE CLASSE  
EXCEPTIONNELLE (SACDD CE)**

*Promotion classique*

**Les critères :**

<b>Les conditions statutaires</b>	Peuvent être nommés au choix au grade de SACDD de classe exceptionnelle par voie d'inscription sur tableau d'avancement, les SACDD de classe supérieure justifiant d'au moins un an dans le 6e échelon et d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau au 31 décembre 2014.
<b>Les textes de référence</b>	Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié Décret n° 2012-1065 du 18 septembre 2012 modifié
<b>Les règles de gestion</b>	<p>Les SACDD de classe supérieure proposés devront avoir montré leur capacité professionnelle sur une durée de 10 ans dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau dont 5 ans dans le grade de SACDD de classe supérieure, que ce soit par l'occupation de plusieurs postes au sein de la catégorie B ou par l'approfondissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de leur domaine pour les agents relevant de la spécialité contrôleur des transports terrestres (CTT)</li> <li>- d'un domaine ayant conduit à un ou plusieurs élargissements de poste pour les agents relevant de la spécialité administration générale (AG)</li> </ul> <p>Le classement des harmonisateurs (DREAL, MIGT 8, DRIEA et directions d'administration centrale...) devra résulter de l'analyse des dossiers des agents proposés selon les critères ci-après.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les compétences,</li> <li>• la capacité d'adaptation à l'évolution de l'environnement professionnel nécessaire pour exercer des fonctions de responsabilités comportant un rôle d'encadrement ou un niveau d'expertise.</li> </ul> <p>Ces critères sont appréciés à travers la manière de servir de l'agent traduite notamment par les résultats des évaluations annuelles.</p> <p>Le rapport de proposition du chef de service intégrera l'évolution de la manière de servir sur les 5 dernières années et la nature des élargissements de poste le cas échéant.</p>

**Les informations sur la précédente CAP au titre de 2013:**

Spécialité	AG	CTT
Nombre de promouvables	968	129
Nombre de proposés (hors TRGS)	166	25
Nombre de postes offerts (hors TRGS)	66	9
Nombre de promus	66	9
Age moyen des promus	56 ans	53 ans
Ancienneté moyenne dans le grade	10A 1M	11A 01M
Ancienneté moyenne dans le corps de cat. B	20A 03M	22A M05J

**Les dates :**

<b>Date limite de réception par la DRH</b>	20 juin 2014
<b>Date prévisible de la CAP nationale</b>	17 et 18 septembre 2014

**Les documents à fournir:**

- PM 140
- PM 130 accompagné du compte-rendu de la concertation locale
- Tableau des propositions de promotion harmonisées accompagné d'un compte-rendu d'harmonisation comprenant l'avis sur chaque proposition ainsi que les éléments ayant motivé le classement.

**Les contacts :**

<b>Bureau</b>	MGS2	<b>Responsable du pôle des catégories B</b>	Elisabeth JULAN-GROLLEAU	<b>Tél.</b>	01 40 81 61 83
<b>Bureau</b>	MGS2	<b>Adjointe à la responsable du pôle</b>	Caroline GIMARD	<b>Tél.</b>	01 40 81 17 27
<b>Bureau</b>	CE1	<b>Chargée de mission des SACDD</b>	Christine GARCIA	<b>Tél.</b>	01 40 81 20 2

